l'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS
Caisse régionale Île-de-France

FLASH INFO PREV n°13

Prévention des risques liés à la maintenance, avant la mise en service d'une ligne de production. Organisation de la maintenance en amont.

La maintenance génère 15 à 20 % des accidents de travail (AT) et 15 % environ des AT mortels. Les opérations de nettoyage et les interventions suite à un bourrage, par exemple, sont particulièrement concernées.

Récit d'accident

Un technicien intervient en maintenance préventive sur un convoyeur vertical. En l'absence de consignation, la ligne est remise en route et le salarié est entraîné mortellement.

Circonstances de déplacement et situations dangereuses

Plusieurs circonstances favorisent le risque d'écrasement, de sectionnement ou de happement : une évaluation des risques a priori incomplète, des procédures d'intervention non formalisées, une formation insuffisante.

Mesures techniques et organisationnelles de prévention

Organiser la maintenance

- Intégrer les opérations de maintenance et la coactivité à l'évaluation des risques.
- **Mener en amont une évaluation des risques** avec le fabricant afin d'identifier les zones possibles de bourrage.
- Inclure au cahier des charges :
  - la mise en place, au niveau des zones identifiées de bourrage, de protecteurs mobiles sur charnières avec contacteurs asservis au fonctionnement, et non pas des protecteurs fixes boulonnés pouvant être déposés ;
  - une visualisation du dysfonctionnement sans démontage ;
  - un dispositif mécanisé de débourrage, des dispositifs de graissage déportés ou autonomes ;
  - l'impossibilité physique pour un opérateur de pénétrer ou prendre appui au niveau d'une trémie, d'un mélangeur, d'un malaxeur ou d'un convoyeur, par exemple lors d'un nettoyage ;
  - la conception de plateforme avec panneaux grillagés périphériques au niveau des trémies surélevées avec escalier et portillon d'accès, de rampes d'accès type caillebotis de chaque côté et en tête des convoyeurs ;
  - la mise en place de plusieurs organes de séparation condamnables situés à proximité des points d'intervention les plus fréquents.
- Détenir la déclaration «CE» de conformité et vérifier la présence de la plaque «CE».
- **Faire vérifier par un organisme indépendant** la conformité des équipements à la réglementation machines.
- Tenir à disposition et en français, la notice d'instructions de la ligne ainsi que le dossier de maintenance comprenant les modes opératoires et procédures d'intervention formalisés pour son fonctionnement, sa consignation, son nettoyage et sa maintenance.

Sécuriser les interventions

- Sécuriser les angles rentrants et organiser l'entretien des dispositifs de protection.
- Faire vérifier au minimum annuellement les dispositifs de sécurité, de protection et d'arrêts d'urgence par un organisme indépendant et veiller à la mise en œuvre des mesures correctives.
- Vérifier l'efficacité des dispositifs de prévention du risque de chute de hauteur.
- Avant toute opération de nettoyage ou de maintenance, mettre à l'arrêt et consigner la ligne.
- Assurer la consignation et asservir les accès au fonctionnement de l'équipement.
- Vérifier l'impossibilité de redémarrage intempestif durant une intervention sous consignation.
- Optimiser l'ingénierie afin de réduire les dépôts de matière et les interventions de nettoyage.
- Placer les zones les plus dangereuses sous surveillance (caméra).

Cette synthèse est issue du travail des membres du Comité technique régional n°1 de la Cramif.

Former et informer les salariés

- Formaliser les modes opératoires de nettoyage et de maintenance et compléter le dossier de maintenance.
- Former les salariés à ces opérations et délivrer les attestations, habilitations et autorisations adéquates.

Mesures humaines de prévention

- Interdire l'accès par les convoyeurs.
- Faire respecter les modes opératoires et procédures d'intervention de maintenance et de nettoyage.

Pour aller plus loin :

Fiche INRS ED129 « Maintenance ».

inrs.fr
travail-emploi.gouv.fr/prevention-des-risques

Cramif - 26082 - Département communication - Octobre 2026